

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

Bescher
Levraut

ID : 073-217303064-20230330-23_03_030-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-03-030

Objet : Budget principal : approbation du budget primitif 2023

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Le projet de budget primitif (BP) de la Commune pour 2023 a été présenté lors de la Commission des finances du 23 mars dernier.

En application des dispositions introduites par la Loi NOTRe en matière de préparation budgétaire, le projet de BP est enrichi d'une note de présentation « afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux » (article L 2313-1 du CGCT).

Cette note est annexée à la présente délibération.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif de la Commune pour l'année 2023, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 956 715.38 €	10 956 715.38 €
Section d'investissement	6 039 228.20 €	6 039 228.20 €
TOTAL	16 995 943.58 €	16 995 943.58 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023



ID : 073-217303064-20230330-23_03_030-DE

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 23 mars 2023,
Où l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2023 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 956 715.38 €	10 956 715.38 €
Section d'investissement	6 039 228.20 €	6 039 228.20 €
TOTAL	16 995 943.58 €	16 995 943.58 €

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/04/23

Publication : 03/04/23

Valloire, le 03/04/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

